



## Département de l'Aude

Le gouvernement a lancé en 2015 un appel à projets pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV) visant à labelliser les territoires proposant un projet d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Grâce à cela, ils peuvent bénéficier d'un appui financier pour les actions mises en œuvre.

Dans le cadre de sa labellisation comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte le 22 juillet 2015, le Département de l'Aude a choisi de réaliser un diagnostic territorial partagé de développement des énergies renouvelables.

L'objectif de ce diagnostic est de doter le Département d'une stratégie de développement des énergies renouvelables construite de façon partenariale et consensuelle avec l'ensemble des parties prenantes, ainsi que d'un plan d'actions opérationnelles déclinable à l'échelle de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Une gouvernance partenariale multi-acteurs mettra en œuvre cette stratégie au travers du plan d'actions associé.

## CAHIER D'ACTEUR

### Le Département de l'Aude : Un territoire à énergies positives

#### POURQUOI ELABORER UNE STRATEGIE DEPARTEMENTALE ?

Le SRCAE est un document stratégique. Il n'a donc pas vocation à comporter des mesures ou des actions. Le SRCAE définit des orientations qui doivent servir de cadre stratégique pour les collectivités territoriales, notamment dans l'élaboration des Plans Climat Air-Energies-Territoriaux.

#### LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

##### Le Département de l'Aude: une ambition forte et assumée.

Le diagnostic territorial partagé de développement des énergies renouvelables, la stratégie départementale et sa déclinaison en plan d'actions ont donc une réelle utilité pour décliner les orientations régionales sur le territoire départemental.

En adoptant cette stratégie de développement des énergies renouvelables, le Département de l'Aude a l'ambition de tendre vers une autosuffisance énergétique entièrement renouvelable en 2050, en cohérence avec les orientations de la Région Occitanie en matière de transition énergétique.

Ce choix permettra de positionner le Département comme département pilote de la mise en œuvre de la stratégie Régionale : Région à Energie POSitive (REPOS).

#### Un document co-construit

Le Département de l'Aude a souhaité mettre en place une large consultation autour du développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Pour cela, quatre Comités de Transition Energétiques ont été créés :

- Comité de Transition Energétique Partenaires
- Comité de Transition Energétique Patrimoine et Paysage
- Comité de Transition Energétique Elu
- Comité de Transition Energétique Citoyen.

Un questionnaire a été adressé aux communes de l'Aude, du Parc Naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et du futur Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes dans le but de recueillir des informations sur les installations d'énergies renouvelables existantes ou en projet, afin d'identifier les freins et les leviers à mettre œuvre pour développer les énergies renouvelables.

Ce questionnaire a permis également de définir les thèmes abordés lors des réunions de concertation.

Les 9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire ont été consultés par le biais d'entretiens afin de connaître leurs réalisations, politiques et projets concernant le développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Ces entretiens ont permis d'identifier de nombreuses réalisations et projets portés à l'échelle supra communale.

Les principales associations de préservation de l'environnement, du patrimoine, de la faune et de la flore présentes sur le département, la fédération des développeurs éoliens, les principaux porteurs de projets d'énergies renouvelables et l'ensemble des partenaires potentiels ont été consultés dès la rédaction du cahier des charges afin de prendre en considération leurs préconisations dans le développement des énergies renouvelables et d'avoir une vision exhaustive du sujet.

### L'état des lieux énergétique

La consommation totale d'énergie du territoire est de **9 816 GWh/an** en 2013.

La production d'énergies renouvelables est d'environ **1 867 GWh/an** à fin 2014, ce qui représente **19,0%** de la consommation totale d'énergie du département.

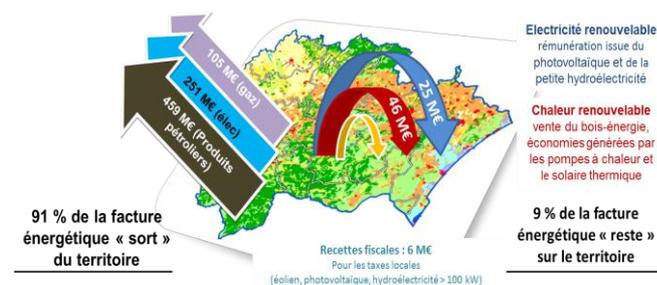


Le département de l'Aude contribue activement à l'atteinte des objectifs Nationaux pour l'électricité renouvelable (tous les territoires en France n'ayant pas la capacité d'atteindre 40 % à l'horizon 2030).

La couverture de la chaleur quant à elle mérite d'être beaucoup plus développée, le territoire étant encore largement dépendant des énergies fossiles.

### LES FLUX FINANCIERS LIES AUX ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Les flux financiers de la production d'énergie peuvent être représentés selon le graphique suivant :



La facture énergétique annuelle du territoire s'élève ainsi à environ **858 M€ en 2014**.

Ce graphique établi clairement que le Département de l'Aude, fort contributeur au développement des énergies renouvelables pour la Région Occitanie, ne perçoit que peu de retombées économiques générées par cette activité.

Le manque de participation des collectivités et des citoyens au développement des projets expliquent le fait que seulement **9% de la facture énergétique reste sur le territoire**.

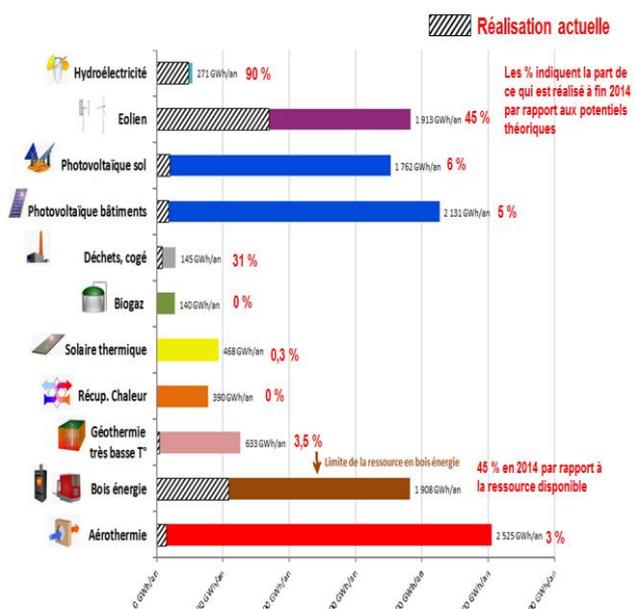
### L'étude des potentialités

Cette étape vise à déterminer, pour chaque filière d'énergies renouvelables :

Les gisements bruts sur le territoire : il s'agit des ressources primaires d'énergies renouvelables locales.

Les potentiels théoriques : ce sont les installations qu'il est possible de réaliser sur le territoire en tenant compte des contraintes réglementaires, techniques, patrimoniales et environnementales.

L'étude des potentialités a permis d'établir un scénario tendanciel de développement des énergies renouvelables.



Ce graphique met en évidence l'importance du potentiel de l'aérothermie, dû à l'absence de contrainte sur cette filière. Il n'en demeure pas moins qu'il faudrait avantagement privilégier d'autres filières thermiques qui présentent de bien meilleurs rendements. C'est le cas de la **géothermie** et de la filière **solaire thermique** qui ont toutes les deux des potentiels importants, mais sont actuellement sous-exploitées.

La **filière bois** est limitée par la ressource du territoire, le potentiel sur la limite basse de la ressource reste toutefois intéressant puisqu'il serait possible de consommer deux fois plus de bois énergie que la consommation à fin 2014.

Le **photovoltaïque** est, de loin, la filière électrique présentant le potentiel le plus important. Le potentiel est très important sur les toitures des bâtiments, principalement industriels et tertiaires. Des installations pourraient être mises en place sur des ombrières de parking, ainsi que sur des sites sans enjeux agricoles ou naturels.

### Le scénario volontariste

À l'issue des premières phases d'étude, notre collectivité a affiché sa volonté de définir un scénario volontariste de développement des énergies renouvelables à la fois ambitieux et réaliste, composé d'orientations stratégiques et d'objectifs par filière de production d'énergie renouvelable.

Ce scénario volontariste est un élément-clé de la stratégie départementale car il crée un cadre pour le développement de l'ensemble des filières au cours des 12 prochaines années et guidera les politiques publiques locales, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'habitat, de transport, de formation.

Dans ce contexte, il a été décidé de retenir la proposition visant à **tendre vers une autosuffisance énergétique entièrement renouvelable en 2050**, en inscrivant ainsi la collectivité dans une démarche similaire à celle de Région Occitanie en matière de **transition énergétique**.

Contrairement à la trajectoire tendancielle qui repose sur l'action des acteurs « traditionnels » des énergies renouvelables, le scénario volontariste nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs, dont les collectivités, afin d'orienter et d'accélérer le développement des filières énergies renouvelables jugées les plus performantes et les mieux adaptées aux enjeux identifiés.

	Actuel	Tendanciel 2030	Volontariste 2030
<b>Electricité</b>		x 1,7	x 2,8
Hydroélectricité	243 GWh/an	237 GWh/an	244 GWh/an
Eolien	852 GWh/an	1 157 GWh/an	1 712 GWh/an
Photovoltaïque au sol	115 GWh/an	380 GWh/an	789 GWh/an
Photovoltaïque sur bâtiments	87 GWh/an	440 GWh/an	857 GWh/an
Cogénération	8 GWh/an	8 GWh/an	10 GWh/an
Biogaz	0 GWh/an	21 GWh/an	49 GWh/an
Solaire thermique	1 GWh/an	10 GWh/an	42 GWh/an
Récup. Chaleur	0 GWh/an	206 GWh/an	206 GWh/an
Géothermie très basse T°	22 GWh/an	31 GWh/an	75 GWh/an
Bois énergie	583 GWh/an	624 GWh/an	782 GWh/an
Aérothermie	79 GWh/an	168 GWh/an	167 GWh/an
<b>Chaleur</b>		x 1,6	x 2,0

Il ressort de cette analyse que les filières qui devront bénéficier du soutien le plus important sont : **le solaire thermique, la géothermie et la méthanisation (biogaz)**.

Le développement des énergies renouvelables ne peut être pensé que dans le cadre de la mise en place de mesures visant à réduire la dépense totale énergétique. La stratégie départementale prévoit de réduire de 20% la consommation finale d'énergie, répondant ainsi aux impératifs fixés par la loi Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Dans le cadre de cette hypothèse de réduction des consommations, la collectivité visera en 2030 **un taux de couverture des consommations d'énergie de 61 %** par les énergies renouvelables.

La réduction des consommations et la production d'énergie renouvelable permettront de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire de **1 470 kteqCO2/an** (milliers de tonnes équivalent CO2) en 2030 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie départementale.

Aujourd'hui, la production d'énergie renouvelable sur le territoire permet d'éviter l'émission de 640 kteqCO2/an.

Ce chiffre est à comparer aux émissions liées à la consommation énergétique sur le territoire qui sont estimées à 2 240 kteqCO2/an.

A l'issue du travail mené avec les Comités de transition énergétique, 4 axes stratégiques ont été définis afin d'orienter la construction du plan d'action :

- **AXE 1** : Sensibiliser et acculturer tous les usagers du territoire à la stratégie départementale pour créer une culture territoriale de la transition énergétique et des énergies renouvelables
- **AXE 2** : Travailler ensemble pour développer de nouvelles façons de concevoir les projets et massifier les projets d'énergie renouvelable
- **AXE 3** : Faire des ENR un axe d'attractivité et un levier de création de richesses pour le territoire
- **AXE 4** : Rayonner et faire reconnaître l'Aude comme un territoire pilote de la transition énergétique

La déclinaison de ces axes stratégiques au cours des ateliers a permis d'identifier des actions à mettre en œuvre par le Département et ses partenaires qui ont été construites lors des ateliers et approfondies par les bureaux d'études.

## Le plan d'actions

### 1 Piloter la stratégie :

- Mettre en place une gouvernance mutualisée de la stratégie
- Accompagner le département et les collectivités du département dans la mise en œuvre de la stratégie
- Décliner la stratégie dans les services du Département

### 2 Animer la stratégie, communiquer :

- Forum départemental de la transition énergétique
- Communication et formation des acteurs du territoire
- Engager les acteurs du territoire dans la transition énergétique

### 3 Créer des outils :

- Atlas énergétique territorial
- Tableau de bord énergétique
- Tableau de comparaison des différentes filières
- Outils financiers (recensement de solutions de financement)
- Outils règlementaires (intégration des objectifs partagés de la stratégie aux documents d'urbanisme et de planification)

Le Département de l'Aude, pionnier du développement des énergies renouvelables avec la première éolienne de France installée en 1991 à Port-La-Nouvelle, souhaite faire de la transition énergétique un vecteur de retombées économiques majeur sur son territoire.

L'élaboration de la stratégie départementale partagée de développement des énergies renouvelables montre que cet objectif est ambitieux mais réalisable, à condition de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun.

La stratégie départementale de développement des énergies renouvelables permettra de passer de 9% de retombées économiques en 2014 à 28% en 2030, soit près de 395 M€ qui retournera sur le territoire.

Cela représente la création ou le maintien de plus de 40 000 emplois pour notre département à l'horizon 2030, avec une part significative d'emplois non délocalisables, liés à l'exploitation, à la maintenance et aux éventuelles opportunités de développement industriel de filières ENR sur notre territoire.

Une transition énergétique réussie doit non seulement permettre de répondre aux objectifs de la loi mais aussi faciliter la ré-appropriation de la question de l'énergie par les territoires et les citoyens.

Les Départements, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales et les Communes, chacun en fonction de leurs compétences, ont tous un rôle essentiel dans la transition énergétique.

La future Programmation Pluriannuelle de l'Energie doit définir une feuille de route ambitieuse, favorisant le développement de toutes les énergies renouvelables et prenant en compte la nécessaire urgence climatique dont les premières manifestations s'imposent à nous chaque jour au fil de l'actualité.